







Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON A LA VARENNE-S<sup>T</sup>-MAUR

Etude de M<sup>e</sup> Léon MOTHERON, avoué à Paris, rue du Temple, 71. Vente, au Palais-de-Justice, à Paris, le jeudi 24 juillet 1862, deux heures de relevée.

MAISON A PARIS-BELLEVILLE

Etude de M<sup>e</sup> ROCHE, avoué à Paris, boulevard Beaumarchais, 6. Vente, au Palais-de-Justice, à Paris, le 24 juillet 1862, deux heures de relevée.

MAISONS ET TERRAINS A PARIS

Etude de M<sup>e</sup> LAMY, avoué à Paris, boulevard de Sébastopol, 135, successeur de M. Callou. Vente sur licitation, au Palais-de-Justice, à Paris, le mercredi 3 août 1862, deux heures de relevée.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES

Etude de M<sup>e</sup> E. HUET, avoué à Paris, rue de Louvois, 2. Vente sur publications judiciaires, en l'étude et par devant M<sup>e</sup> BISSON, notaire à Nogent-sur-Marne.

2<sup>e</sup> De plusieurs petits BATIMENTS sis à

Champigny, cour Saint-Paul. 3<sup>e</sup> Et de diverses PIÈCES DE TERRE sises terroirs de Champigny et de Chennevières.

MAISON RUE DE L'EST, 48, PARIS

A PLAÏANCE, Adjudication, sur une enchère, en la chambre des notaires, le 29 juillet 1862, midi.

AVIS

Les bureaux de M. Hippolyte Richardière, expert et liquidateur, sont transférés, par suite d'expropriation, à partir du 15 juillet courant, de la rue de la Victoire, 9, à la rue Richelieu, 15.

DENTS DIAMANTÉES FATTET

Nouvelle découverte brevetée. Ces dents innatérables FATTET ne changent jamais de couleur et durent indéfiniment.

on puisse parler et manger immédiatement.

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS

ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.

PAS DE SUCCURSAL EN FRANCE NI A L'ÉTRANGER. RUE TARANNE 14. CONTRE: Apoplexie, Paralyse, Mal de Mer, Choléra, Vapeurs, Évanouissements, &c.

La publication légal des Actes de Sociétés est obligatoire, pour l'année 1862, dans le MONITEUR UNIVERSEL, la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

D'un acte sous seings privés, en date à Paris du cinq juillet mil huit cent soixante-deux, folio 50, verso, case 1, reçu deux francs quarante centimes, deux décimes compris, par le receveur, il appert: Qu'une société en nom collectif et en commandite simple a été créée entre:

Entre: 1<sup>o</sup> M. Simon-Alexandre JALLOU, connu sous le nom de JALLOU THABOUREUX, négociant, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40; 2<sup>o</sup> M. Jean-Gustave DELAGE, négociant, demeurant à Paris, rue Pigalle, 61;

Et de divers PIÈCES DE TERRE sises terroirs de Champigny et de Chennevières. Mises à prix réunies: 9,370 fr. S'adresser pour les renseignements: 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Eugène HUET, avoué; 2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> BISSON, notaire.

CONCORDATS. Du sieur LINO DE YMAZ, tenant le cerce de l'Hispano-Américano, rue de la Paix, n<sup>o</sup> 21, y demeurant, le 21 juillet, à 9 heures (N<sup>o</sup> 496 du gr.).

CONCORDAT PLET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 2 juin 1862, entre le sieur PLET, entr. de bâtiments, rue de Sèvres, n. 21, Vaugirard, et ses créanciers.

Qu'une société en nom collectif et en commandite simple a été créée entre: M. Nicolas BERTHON, négociant, demeurant à Paris, avenue Victoria, 2; Et deux commanditaires, dont le premier est cette société, avec tous les pouvoirs attachés à cette qualité.

Entre: 1<sup>o</sup> M. Simon-Alexandre JALLOU, connu sous le nom de JALLOU THABOUREUX, négociant, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40; 2<sup>o</sup> M. Jean-Gustave DELAGE, négociant, demeurant à Paris, rue Pigalle, 61;

CONCORDATS. Du sieur LINO DE YMAZ, tenant le cerce de l'Hispano-Américano, rue de la Paix, n<sup>o</sup> 21, y demeurant, le 21 juillet, à 9 heures (N<sup>o</sup> 496 du gr.).

CONCORDAT PLET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 2 juin 1862, entre le sieur PLET, entr. de bâtiments, rue de Sèvres, n. 21, Vaugirard, et ses créanciers.

CONCORDAT MORIN. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 23 mai 1862, entre le sieur MORIN, limonadier, rue de Charonne, 37, et ses créanciers.

Qu'une société en nom collectif et en commandite simple a été créée entre: M. Nicolas BERTHON, négociant, demeurant à Paris, avenue Victoria, 2; Et deux commanditaires, dont le premier est cette société, avec tous les pouvoirs attachés à cette qualité.

Entre: 1<sup>o</sup> M. Simon-Alexandre JALLOU, connu sous le nom de JALLOU THABOUREUX, négociant, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40; 2<sup>o</sup> M. Jean-Gustave DELAGE, négociant, demeurant à Paris, rue Pigalle, 61;

CONCORDATS. Du sieur LINO DE YMAZ, tenant le cerce de l'Hispano-Américano, rue de la Paix, n<sup>o</sup> 21, y demeurant, le 21 juillet, à 9 heures (N<sup>o</sup> 496 du gr.).

CONCORDAT PLET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 2 juin 1862, entre le sieur PLET, entr. de bâtiments, rue de Sèvres, n. 21, Vaugirard, et ses créanciers.

CONCORDAT MORIN. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 23 mai 1862, entre le sieur MORIN, limonadier, rue de Charonne, 37, et ses créanciers.

Qu'une société en nom collectif et en commandite simple a été créée entre: M. Nicolas BERTHON, négociant, demeurant à Paris, avenue Victoria, 2; Et deux commanditaires, dont le premier est cette société, avec tous les pouvoirs attachés à cette qualité.

Entre: 1<sup>o</sup> M. Simon-Alexandre JALLOU, connu sous le nom de JALLOU THABOUREUX, négociant, demeurant à Paris, rue de la Tour-d'Auvergne, 40; 2<sup>o</sup> M. Jean-Gustave DELAGE, négociant, demeurant à Paris, rue Pigalle, 61;

CONCORDATS. Du sieur LINO DE YMAZ, tenant le cerce de l'Hispano-Américano, rue de la Paix, n<sup>o</sup> 21, y demeurant, le 21 juillet, à 9 heures (N<sup>o</sup> 496 du gr.).

CONCORDAT PLET. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 2 juin 1862, entre le sieur PLET, entr. de bâtiments, rue de Sèvres, n. 21, Vaugirard, et ses créanciers.

CONCORDAT MORIN. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juin 1862, lequel homologue le concordat passé le 23 mai 1862, entre le sieur MORIN, limonadier, rue de Charonne, 37, et ses créanciers.